

TABLEAU 1 - TRAITEMENTS COMPTABLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU CANADA

Catégories vulgarisées	Catégories selon la classification du Manuel de l'ICCA	Éléments admissibles	Montant initial à capitaliser au bilan	Mesure ultérieure au bilan (*)	Gains/pertes non matérialisés (*)
Actifs et passifs spéculatifs	- Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	- Actifs monétaires - Passifs monétaires - Titres de capitaux propres - Dérivés	Juste valeur (excluant les coûts de transaction qui sont passés immédiatement aux résultats)	Juste valeur si disponible, sinon au coût	Résultats
Actifs disponibles à la vente	- Actifs financiers disponibles à la vente	- Actifs monétaires - Titres de capitaux propres	Juste valeur (avec ou sans les coûts de transaction, au choix)	Juste valeur si disponible, sinon au coût	Autres éléments du résultat étendu
Autres actifs et passifs	- Placements détenus jusqu'à leur échéance - Prêts et créances - Autres passifs financiers	- Actifs monétaires ayant une échéance - Passifs monétaires	Juste valeur (avec ou sans les coûts de transaction, au choix)	Au coût	s/o
Instruments présentés dans les capitaux propres	- Instruments de capitaux propres	- Capital-actions émis - Titres comportant un droit résiduel	Juste valeur reçue (incluant les coûts de transaction)	Au coût	s/o

(*) La mention « au coût » réfère à la méthode du coût ou à la méthode du coût amorti lorsque applicable. De plus, tout amortissement doit être basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif. Indépendamment de la méthode utilisée, les pertes sur baisse de valeur des actifs sont imputées immédiatement aux résultats dans la mesure où elles sont durables ou si elles portent sur des éléments à court terme. D'autres traitements sont possibles lors de stratégies de couverture.